

## COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL BUDGET

#### SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Bruno LAGIER, à la Mairie de Barret sur Méouge.

**Membres présents** : Bruno LAGIER, Béatrice GAUBERT, Régis IANNACCONE, Sonia FLEURIER, Michelle TOLOSANO, Yann MEUNIER, Régine BONNEFOY, Romain LAGIER.

**Membres absents excusé** : François STEENHOUT, Jason PEYRE qui a donné pouvoir à Béatrice GAUBERT

**Membres absents non excusé** : Marie Angéle BERNARD

**Membres en exercice** : 11

**Date de la convocation** : 15 Avril 2026

**Secrétaire de séance** : Béatrice GAUBERT

**Ouverture de la séance à 18h10**

**Approbation du procès-verbal du 10 Avril 2026**

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

#### **Délibération n° 2026-27 : Autorisation donnée au Maire en matière de fongibilité des crédits (M57)**

La nomenclature M57 permet au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5%. Cela facilite la gestion quotidienne notamment pour les décisions modificatives pour des écritures budgétaire.

Le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance suivant leur réalisation.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et au comptable public.

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

#### **Délibération n° 2026-28 : Vote du Compte Financier Unique et Affectation de Résultat**

Le Maire informe les conseillers que le compte financier unique est en concordance.

Que le résultat de l'année 2025 pour la section de fonctionnement est de **26 165.34 €**

Que le résultat de l'année 2025 pour la section d'investissement est de **- 2 223.97 €**

Avec le report de l'année 2024 le résultat de clôture pour l'année 2025 en section de fonctionnement est de **108 424.38 €**

**Calcul** :  $90\ 164.95 - 44\ 408.18 + 23\ 941.37 = 69\ 698.14\ €$

Résultat de clôture cumulé N-1 – Déficit Investissement année N = Affectation du résultat fonctionnement année N

Nous sommes donc excédentaires en section de fonctionnement pour calculer l'excédent réel il convient quand ont à des restes à réaliser de prendre le résultat de clôture soit 108 424.38 € et d'y soustraire le déficit d'investissement au chapitre 001 Dépenses Investissement – 38 726.24 € et d'ajouter le solde des restes à réaliser soit 12 183€ ce qui fait un total 57 515.14 €

Cet excédent de fonctionnement s'inscrit dans les recettes de fonctionnement au compte 002 : **57 515.14 €**

Le résultat de clôture pour l'année 2025 en section d'investissement est de – **38 726.24 €**

Ce déficit d'investissement s'inscrit dans les dépenses d'investissement au compte 001 : **38 726.24 €**

Pour calculer l'affectation de résultat au compte 1068 il convient de prendre en compte les restes à réaliser.

- **Reste à réaliser dépenses d'investissement** : 13 183 € (correspondent au projet de ralentissement dans le village)
- **Reste à réaliser en recette d'investissement** : 1000 € (correspondent à la subvention accordée par le département au titre des amendes de polices)

**Calcul** : 1 000 € – 13 183 € = - 12 183 € + 38 726.24 € = 50 909.24 €

*RAR recettes d'investissement – RAR dépenses d'investissement = Total net à réaliser + déficit d'investissement = Affectation du résultat investissement 2025*

**Affectation de Résultat 1068 = 50 909.24 € Recette d'Investissement**

Vote POUR « 8 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 » pour le CFU M. le Maire ne prend pas part au vote  
Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 » pour l'affectation du résultat.

#### **Délibération n° 2026-29 : BUDGET PRINCIPAL 2026**

Le Maire propose aux conseillers d'établir le budget communal pour l'exercice 2026 et de voter au chapitre comme suit :

#### **Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre	Utilisation	Proposition 2026	Réalisé en 2025
<b>Chapitre 011</b>	Charges à Caractères général	133 355€	125 245.83 €
<b>Chapitre 012</b>	Charges de Personnel	118 585 €	114 282.47 €
<b>Chapitre 014</b>	Atténuations de produits (Redevance à l'agence de l'eau, Fond de péréquation des ressources communales et intercommunale)	16 334.66 €	21 242 €
<b>Chapitre 023</b>	Virement à la section d'investissement	81 373.48 €	69 500 €
<b>Chapitre 042</b>	Opération d'ordre entre les sections (Dotations aux amortissements)	26 074 €	26 815.74 €

<b>Chapitre 65</b>	Autres Charges de Gestion Courante	33 080 €	27 498.06 €
<b>Chapitre 66</b>	Charges Financières	7 230 €	9 812 €
<b>Chapitre 67</b>	Charges Exceptionnelles (Titres annulés sur exercices antérieurs)	2000 €	2000 €
<b>Chapitre 68</b>	Dotations aux provisions	1 000 €	1000 €
<b>TOTAL</b>	<b>DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>419 032.14 €</b>	<b>397 396.10 €</b>

**Recettes de Fonctionnement :**

<b>Chapitre</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Proposition 2026</b>	<b>Réalisé en 2025</b>
<b>Chapitre 002</b>	Excédent reporté	57 515.14 €	82 259.04 €
<b>Chapitre 042</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Art 777 reprises de subventions)	8 263 €	8 263 €
<b>Chapitre 70</b>	Produits divers du domaine et ventes divers (vente eau + pico centrale + périscolaires + Loyer APC)	79 245 € 592 € PICO	78 983.59 €
<b>Chapitre 73</b>	Impôts et Taxes (Attribution de compensation CCSB, Fond départemental)	119 065 €	110 404.55 €
<b>Chapitre 74</b>	Dotations et Participations FCTVA	112 452 €	111 148.40 €
<b>Chapitre 75</b>	Autres produits de gestion courantes (Loyers, Geste commercial et avoir)	40 900 €	40 888.58 €
<b>Chapitre 76</b>	Produits Financiers	0 €	0 €

<b>Chapitre 77</b>	Produits spécifiques (mandats annulés ex ant)	1000 €	157.87 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>419 032.14 €</b>	<b>432 105.03 €</b>

**Dépenses d'Investissement :**

Chapitre	Utilisation	Proposition 2026	Réalisé en 2025
<b>Chapitre 001</b>	Déficit reporté	38 769.24 €	36 502.27 €
<b>Chapitre 040</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Art 777 reprises de subventions)	8 263 €	8 263 €
<b>Chapitre 16</b>	Emprunts (Capital) + Art 165 (Cautions des appartements)	54 625.67 € 6 509 €	97 159.51 € 6 009 €
<b>Chapitre 20</b>	Immobilisation Incorporelles Frais d'études	11 000 € Aménagement Place du Village	0
<b>Chapitre 21</b>	Immobilisation corporelles (Travaux ou projet pour l'année)	Trvx Voirie Communale 2026 = 21 998.40 € Trvx Urgent Ubac = 8 811 € Sécurisation Berge Méouge SMIGIBA = 16 440 € Boulodrome = 5 391 € Electrification Chapelle = 2 280 € Bureau Mairie = 1100 €	21 463 € Travaux de VC Monument aux Morts Ralentissement village
<b>Reste à réaliser</b>		13 183 €	10 605.91 €

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>181 818.31 €</b>	<b>180 002.69€</b>
--	---------------------	--------------------

**Recettes d'investissement :**

Chapitre	Utilisation	Proposition 2026	Réalisé en 2025
<b>Chapitre 021</b>	Virement section de	81 373.48 €	69 500 €
<b>Chapitre 040</b>	Fonctionnement Opération d'ordre entre les sections (Amortissement)	26 074 €	26 815.74 €
<b>Chapitre 10</b>	Dotations fond divers et réserves (FCTVA et Taxe d'Aménagement) + 1068 Affectation de résultat	50 909.24 €	51 030.63 €
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissement	DHA VC = 12 000 € FDC CCSB Res Chaleur = 1180.92 € FDC VC 2025 = 4214 € DHA Trvx Ubac = 1 900 € FDC CCSB Ubac = 1 623 € DETR Berge de la Méouge = 4 932 € FDC CCSB = 5 754 € REG Boulodrome = 1 500 €	19 000 €
<b>Chapitre 16</b>	Emprunts + Dépôt de caution	6 509 €	40 000 € = emprunt CE  6 009 €

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>198 969.64 €</b>	<b>206 346.37 €</b>
--	---------------------	---------------------

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

**Délibération n° 2026-30 : Vote des Taux d'impositions 2026**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition 2026.

Cette année il est possible d'augmenter uniquement le taux de la taxe habitation pour les résidences secondaire. Sans toucher aux autres taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe les taux d'imposition suivants :

- TFPB : **46.09 %**
- TFPNB : **129.19 %**
- Taxe Habitation : **9.80 %**

Vote POUR « 8 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 1 »

**Délibération n° 2026-31 : Subventions aux Associations 2026**

Le Maire propose de verser les subventions aux associations suivantes :

- Le Comité des Fêtes : 2500 €
- Alteam : 300 €
- USEP : 500 €
- Fête de la Vannerie : 500 €
- Coopérative scolaire : 500 €

Vote POUR « 8 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 1 »

**Délibération n° 2026-32 : Assujettissement à la TVA**

La commune de BARRET SUR MEOUGE est une commune de moins de 3000 habitants disposant de la compétence eau et assainissement au sein de son budget principal immatriculé sous le Siret : n°210 500 146 00019.

Les collectivités locales de moins de 3 000 habitants peuvent, sur leur demande, être assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au titre des opérations relatives à fourniture de l'eau et à l'assainissement ;

L'option prend effet à compter du 1er juin 2026.

La commune pourra établir le budget en HT et ainsi récupéré 20 % de la TVA par trimestre.

Les administrés verront une ligne de TVA à 5.5 % pour la l'eau potable et 10 % pour l'assainissement, sur leur facture.

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

## Délibération n° 2026-33 : Nomination des délégués à la commission des Impôts directs

Il convient, à la suite du renouvellement du Conseil municipal de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

Cette commission est composée :

- du Maire ou de son adjoint délégué, président,
- et de commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste proposée par le Conseil municipal ;

Le Conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double :

- soit **24 noms** pour les communes de moins de 2 000 habitants (12 titulaires + 12 suppléants),

### **Le Conseil municipal :**

Dresse la liste des contribuables de la commune répondant aux conditions prévues par l'article 1650 du CGI.

Propose au Directeur départemental des finances publiques la liste suivante :

<b>Nom et prénom des titulaires</b>	<b>Nom et prénom des suppléants</b>
<b><u>ADRIAN Jacques</u></b>	<b><u>MAES Mickael</u></b>
<b><u>ALBRAN Jean François</u></b>	<b><u>NGUYEN Kim</u></b>
<b><u>BROU Philippe</u></b>	<b><u>MASURE Valérie</u></b>
<b><u>FLEURIER Claude</u></b>	<b><u>MADIOT Yolande</u></b>
<b><u>BERNARD Jérôme</u></b>	<b><u>PELLEGRIN Gilbert</u></b>
<b><u>SARLIN Yves</u></b>	<b><u>LOCKAR Jean Louis</u></b>
<b><u>PEYRE Philippe</u></b>	<b><u>CHAMPAGNAT André</u></b>
<b><u>BRUYER Jean-Pierre</u></b>	<b><u>COSTA Philippe</u></b>
<b><u>JONAS Norine</u></b>	<b><u>ADRAGNA Elena</u></b>
<b><u>TRUPHEME Daniel</u></b>	<b><u>JIMENEZ Thomas</u></b>
<b><u>REGUIS Bernard</u></b>	<b><u>CHAPUIS Richard</u></b>
<b><u>MASSE Myriam</u></b>	<b><u>OLYVE Maryvonne</u></b>

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

### **Questions Diverses.**

- PC TELETRAVAIL : Ponctuellement en télétravail pour des raisons pratiques, la secrétaire a besoin d'un PC portable avec webcam pour les réunions en visio.

Le contrat de location proposé par Bcontact est de 42€ TTC/mois à partager avec la commune de St Pierre Avez, soit 21€/mois et 252€/an par commune.

- Permanence FRANCE SERVICE : Suite à la réunion avec les intervenantes de France Service, une permanence aura lieu le mardi après-midi, les jours où le Médicobus est présent à Barret.

La date de début reste à définir

**Le Maire clôt la séance à 20h**

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> Avril 2026**

<b>Cadres d'emplois ou emplois Titulaires</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont temps non complet</b>
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	16 heures 30
Adjoint technique	C	1	26 heures
Adjoint administratif territorial	C	1	24 heures
ATSEM	C	1	30 heures et 5 min
<b>TOTAL</b>		4	

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

**SIGNATURES PROCES VERBAL DU 24 AVRIL 2026**

<b>Prénom NOM</b>	<b>Signature</b>
Bruno LAGIER	
Béatrice GAUBERT	
Régis IANNACCONE	
Sonia FLEURIER	
Jason PEYRE	
Michelle TOLOSANO	

Yann MEUNIER	
Marie-Angéle BERNARD	
François STEENHOUT	
Régine BONNEFOY	
Romain LAGIER	